



PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

CABINET – COMMUNICATION

Montpellier, le 2 juillet 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Permis à points

Le nouveau service « télépoints »

Depuis le 2 juillet 2007, il est possible de consulter le solde des points de son permis de conduire par internet. Pour cela, il faut se rendre à l'adresse www.interieur.gouv.fr rubrique « vos démarches ».

ATTENTION! Pour pouvoir consulter son solde de points, il faut avoir obtenu préalablement un code confidentiel sécurisé auprès de la préfecture ou sous-préfecture de Béziers ou Lodève (compétente en fonction du domicile).

Deux possibilités existent pour obtenir son code confidentiel sécurisé :

- 1) **Par courrier (solution vivement conseillée)** : demande sur papier libre adressée à la préfecture ou sous-préfecture du lieu de domicile accompagnée de la photocopie du permis de conduire et de celle de la pièce d'identité en **cours de validité**. Une enveloppe affranchie au **tarif recommandé avec demande d'avis de réception**, comprenant la liasse délivrée par la Poste permettant la distribution du recommandé, dûment **remplie par le titulaire du permis de conduire devrait également être jointe**.
- 2) En vous déplaçant au **guichet**, muni d'une pièce d'identité en **cours de validité**.

Horaires des guichets :

Préfecture : de 8 h 30 à 12 h 30

Sous-préfecture de Béziers : de 8 h 30 à 11 h 30

Sous-préfecture de Lodève : de 8 h 30 à 11 h 45.

ATTENTION! Vous ne pourrez consulter votre solde de points qu'à partir du lendemain de l'attribution du code confidentiel sécurisé.

Une foire aux questions sur le permis de conduire à points est également en ligne sur ce site.